

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES CLEFS
(HAUTE-SAVOIE)**

SEANCE DU JEUDI 15 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le **jeudi 15 juin** à 20h10, le Conseil Municipal de la commune des CLEFS, dûment convoqué le 9 juin 2023, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien BRIAND, le Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Nombre de conseillers municipaux présents : 10

Nombre de votants : 12 (dont 2 pouvoirs)

Présents (10) : Mesdames HARZO Marie ; Roselyne CORRADINI ; CORBINEAU Elodie ; Mme MEILLIER Claire ; Mme Evelyne POYET-MOREUL ;
Messieurs Sébastien BRIAND ; BIBOLLET Maxime ; ALBANEL Xavier ; M. LAMBERSENS Dominique ; PERRISSIN-FABERT Frédéric

Absents sans pouvoir (2) : Messieurs CREDOZ Pierre ; BASTARD-ROSSET Benoît

Absents avec pouvoir (2) : Mesdames BULEUX Nathalie ; Florence MEYZIE

Pouvoirs (2) : Mme BULEUX Nathalie donne pouvoir à M. Sébastien BRIAND

Mme Florence MEYZIE donne pouvoir à Mme Roselyne CORRADINI

Secrétaire de séance : M. Xavier ALBANEL

**DELIBERATION
N°2023-026**

**FIXATION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023 : ANNULE
ET REMPLACE DELIBERATION N°2023-013**

Le maire informe le conseil municipal que les services de la Direction Départementale des finances Publiques (DDFIP) ont signalé à la Préfecture de la Haute-Savoie que le vote du taux de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux non affectés à l'habitation principale est supérieur au taux maximum autorisé de 19,86 %.

Il convient donc au conseil municipal de retirer la délibération n°2023-013 du 5 avril 2023 et de prendre une nouvelle délibération conforme aux règles de lien.

Le conseil avait voté une augmentation de 5 % pour la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie, il convient de voter une augmentation de 5% (et non de 10%) pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des votants une augmentation des taux pour l'année 2023 selon les détails suivants :

Taxe foncière bâtie (TFB) : 26,57 %

Taxe foncière non bâtie (TFNB) : 68,49 %

Taxe d'habitation (TH) : 19,86 %

Ainsi fait et délibéré aux Clefs, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Sébastien BRIAND



Le secrétaire de séance,

Xavier ALBANEL